

Publié le : 28/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Étaient excusé(es) : Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation.....	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	16
Contre	0
Abstention.....	0

N° 8 : Centre Communal d'Action Sociale – Admission en non-valeur et créances éteintes- RA/EHPAD – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – Budget principal.

Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale expose que le comptable du C.C.A.S. ne peut recouvrer les titres portés sur les états joints pour insolvabilité ou sommes trop minimes pour poursuivre, et en demande l'admission en non-valeur.

Considérant que les créances éteintes sont issues d'un jugement de la commission de surendettement de la banque de France concluant à l'apurement des dettes des bénéficiaires.

Considérant que le comptable demande d'admettre en non-valeur et créances éteintes les créances ci-dessous :

(1) Admissions en non-valeur :

EHPAD des Minimés pour un montant de 1 022.35 €

Année 2021 : 876.96 €

Année 2022 : 145.39 €

SAAD pour un montant de 1 965.94 €

Année 2019 : 56.38 €

Année 2020 : 1449.20 €

Année 2021 : 460.36 €

Budget Principal pour un montant de 1 654.65 €

Année 2018 : 0.01 €

Année 2019 : 964.72 €

Année 2020 : 597.91 €

Année 2021 : 46.94 €

Année 2022 : 45.07 €

TOTAL : 4 642.94 euros

Publié le : 28/12/2023

(2) Créances éteintes :

EHPAD de Massiou pour un montant 10 270.43 €

RA Léonce Vieljeux pour un montant de 14 831.55 €

Total : 25 101.98 euros

En conséquence, le Conseil d'Administration décide :

- ✓ D'admettre en non-valeur et créances éteintes les sommes mentionnées ci-dessus.
- ✓ D'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement des budgets concernés aux imputations 6541 et 6542.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE